



Droit des étrangers je souhaite avoir des information svp

Par **dedioul**, le **16/05/2011** à **14:40**

Bonjour,
je suis étranger en France depuis 2005 après 3 années passées et voilà que je me trouve en situation irrégulière depuis fin 2008 et maintenant je vis avec une Française et nous sommes mariés il y a plus d'un an exactement 1 (un) an et 2 (deux) mois et on attend un enfant de la Française. ma question est la suivante pourrais-je prétendre à un titre de séjour ?

Par **chatona**, le **17/05/2011** à **11:11**

Bjr normalement le mariage ne vous donne pas le plein droit au titre de séjour seulement cela est une appréciation pour une éventuelle demande de régularisation par compte du fait que votre compagne si elle est de nationalité française et qu'elle soit enceinte. pour vous régulariser attendez après la naissance prouvez que vous êtes financièrement et que vous vous occupez de vos enfants et cela peut marcher bonne chance n'oubliez pas prenez un avocat.